



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

14 Avril 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 14 Avril 2021

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2021-39	08.04.2021	Avis d'arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral DCPAT n°2021-20 du 25 février 2021 portant mise en demeure de vous conformer aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral DRE n°2014-273 du 22 décembre 2014 concernant imposant des prescriptions complémentaires concernant les conditions d'exploitation et les modifications apportées aux installations sises 1 à 3 avenue de la Redoute à Villeneuve-la-Garenne.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n°2021-39 du 8 avril 2021 abrogeant l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2021-20 du 25 février 2021 portant mise en demeure de vous conformer aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral DRE n°2014-273 du 22 décembre 2014 concernant imposant des prescriptions complémentaires concernant les conditions d'exploitation et les modifications apportées aux installations sises 1 à 3 avenue de la Redoute à Villeneuve-la-Garenne.

Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n°2021-39 du 8 avril 2021 abrogeant l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2021-20 du 25 février 2021 portant mise en demeure de vous conformer aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral DRE n°2014-273 du 22 décembre 2014 concernant imposant des prescriptions complémentaires concernant les conditions d'exploitation et les modifications apportées aux installations sises 1 à 3 avenue de la Redoute à Villeneuve-la-Garenne.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>